

**M. Deans:** Surtout en ce qui concerne les prestations de maladie.

**M. Weiner:** Au cours de toutes ces consultations, j'ai dit bien honnêtement que je comprenais leur situation et je pense pouvoir la présenter de façon assez juste en temps opportun.

Pour le moment, il y a une commission d'enquête. Elle aurait peut-être dû terminer son rapport, de sorte que toute cette discussion eût été théorique, mais la commission présentera son rapport à la fin de l'été. J'espère que lorsque tout l'examen du système sera amorcé, le moment sera choisi pour moi de signaler les préoccupations de mes électeurs et celles des personnes que j'ai entendues au cours d'émissions à ligne ouverte.

Le député a raison de dire que je suis un homme plein de compassion et de compréhension pour mes semblables. J'ai vécu et travaillé à leurs côtés au niveau communautaire et je leur ai assuré que le moment venu, je signalerai leurs préoccupations de façon juste et honorable.

**M. Allmand:** Monsieur le Président, l'exemple suivant paraît-il juste au secrétaire parlementaire: Le travailleur «A» possède un triplex ou un petit immeuble à appartements dont les loyers lui rapportent \$500 nets par mois. Il est mis à pied. Il a une cinquantaine d'années. Il est toujours prêt et apte à travailler, mais il touche le plein montant d'assurance-chômage malgré les \$500 de loyer qui lui reviennent. Le travailleur «B» qui était à l'emploi de Northern Telecom est mis à pied. Il touche une pension de retraite anticipée de \$500 par mois. On diminue ses prestations d'assurance-chômage en raison du revenu que représente sa pension...

**M. Weiner:** Il est mis à pied?

**M. Allmand:** Oui, bien souvent il est mis à pied.

**M. Weiner:** A 64 ans?

**M. Allmand:** A 50 ans.

**Mlle Nicholson:** Écoutez avant de l'interrompre.

**M. Allmand:** Il touche une pension de retraite anticipée au moment de sa mise à pied. On réduit ses prestations d'assurance-chômage. L'autre est mis à pied, mais malgré le revenu que lui procurent ses loyers, ses prestations de chômage ne sont pas diminuées. Est-ce juste, selon le député?

**M. Weiner:** Monsieur le Président, je pourrais facilement demander au député si l'exemple suivant est juste: Mon père a passé toute sa vie à fabriquer des montres. Il n'a pas eu le droit de cotiser au régime d'assurance-chômage. Il était exploitant de petite entreprise.

**M. Allmand:** Là n'est pas la question.

**M. Weiner:** Les semaines où il ne gagnait pas d'argent étaient assez difficiles. Nous devons examiner certaines choses dans tout le régime. Puisque nous recevrons bientôt un rapport complet et exhaustif d'une commission qui s'est déplacée dans tout le pays et qui a consulté des Canadiens de toutes les couches sociales, attendons. Évitions de prendre des mesures

### *Les subsides*

qui ne sont que des expédients pour calmer les esprits. Nous aurons une occasion extraordinaire de mettre en place un système qui sera juste et acceptable pour tous les Canadiens.

[Français]

**M. Desrosiers:** Monsieur le Président, mon honorable collègue nous a fait part tantôt du rôle et du mandat de la Commission Forget et je m'inquiète un peu parce que je n'ai pas entendu parler de fraude. Vous savez qu'à l'assurance-chômage, il est prouvé présentement que les contribuables canadiens se font voler plus de trois milliards par année. J'aimerais savoir de mon collègue si, dans le rapport de la Commission Forget, on va en faire part. Va-t-on nous faire part de ces manigances de toutes sortes qui existent dans le domaine de l'assurance-chômage, à divers paliers, divers niveaux? Qu'est-ce que la Commission Forget... Est-ce qu'ils vont nous faire rapport de ces trois milliards que le gouvernement perd par année? Parce que je n'ai pas entendu cela dans votre déclaration, et j'aimerais peut-être avoir des explications là-dessus.

**M. Weiner:** Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Le mandat—et je peux vous indiquer que c'est assez clair—que nous avons... nous avons donné tous les droits à la Commission d'enquête Forget de traverser notre pays, de faire une investigation sur tous les aspects du programme. Et quand le rapport sera remis au ministre, je suis sûr que cela va donner une chance d'analyser toutes ces choses en même temps et d'établir un système qui, peut-être, aura plus de contrôle. Je ne veux pas présumer de ce qui va se passer ou des discussions qui vont peut-être suivre, mais je veux juste réitérer que la chance va bientôt... le rapport va être quelque chose que nous attendions depuis longtemps, peut-être une dizaine d'années, et nous ne devrions attendre juste quelques mois de plus.

[Traduction]

**M. Henderson:** Monsieur le Président, je veux faire une ou deux remarques, puis je poserai une question au secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Weiner).

Le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) a posé une bonne question lorsqu'il a cité l'exemple des travailleurs «A» et «B» et parlé des problèmes véritables que posent le nouveau règlement relatif à l'assurance-chômage proposé par le ministre.

Je représente une région où les emplois sont rares. Nous n'avons guère d'espoir de profiter de tous les emplois qui sont censés avoir été créés, selon les responsables du gouvernement. Le taux de chômage dans ma région ne fait qu'augmenter. Même quand tout va bien, l'agriculture, la pêche et le tourisme sont les principales industries de l'Île-du-Prince-Édouard et les principaux secteurs de création d'emplois, mais à titre saisonnier seulement.